

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2215

Approbation d'une convention de partenariat entre le service des Archives municipales de Lyon et le SYTRAL pour la coproduction de 40 séquences animées mettant en avant la richesse des fonds conservés par le service et diffusées sur les écrans ITCL mis en place par le SYTRAL sur son réseau

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2215 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON ET LE SYTRAL POUR LA COPRODUCTION DE 40 SEQUENCES ANIMEES METTANT EN AVANT LA RICHESSE DES FONDS CONSERVES PAR LE SERVICE ET DIFFUSEES SUR LES ECRANS ITCL MIS EN PLACE PAR LE SYTRAL SUR SON RESEAU (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le service des archives municipales de Lyon conserve, depuis le Moyen-Age les archives produites par l'administration municipale. Des archives de familles, d'entreprises, d'associations, de syndicats, d'architectes, de photographes viennent compléter ces sources de l'histoire de Lyon et rendre compte de la diversité sociale et culturelle du territoire au fil du temps. Les Archives municipales de Lyon sont ainsi dépositaires de l'histoire des transports en commun lyonnais grâce notamment au fonds des OTL (la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon –OTL-, 1879-1969).

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) est l'autorité organisatrice de transports de la métropole de Lyon et du département du Rhône. Il est l'héritier d'une longue histoire de gestion et de développement des transports urbains locaux auquel les Lyonnais sont très attachés. Aujourd'hui, il développe de nouveaux outils de communication à destination de ses usagers à travers notamment ses écrans vidéos ITCL installés dans les tramways lyonnais et en actuel déploiement sur l'ensemble du réseau.

Dans un esprit de mutualisation des histoires liées et des compétences de chacun, le SYTRAL et les Archives municipales de Lyon ont souhaité s'engager dans un partenariat valorisant à la fois l'histoire des transports collectifs lyonnais et la richesse des propositions culturelles offertes par le Service des Archives municipales de Lyon au public de l'agglomération.

L'objet de ce partenariat est la coproduction de 40 animations vidéos mettant en avant des moments marquants de l'histoire de la ville de Lyon. Elles seront diffusées sur les écrans vidéos « ITCL » installés par le SYTRAL sur son réseau.

Ces courtes séquences seront l'occasion de mettre en avant la richesse des fonds conservés mais également de faire la promotion des événements culturels proposés par les Archives municipales de Lyon.

Le service des Archives municipales de Lyon prendra en charge le coût de production des séquences soit, 6 305,00 € HT.

Le SYTRAL prendra en charge les coûts de diffusion de ces vidéos sur son réseau (800 000 passagers/jour valorisés à 3 500 € la semaine).

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Service des Archives municipales de Lyon et le SYTRAL, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 01, exercice 2016, nature 611, opération COMAR, ligne de crédit 41646.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN